



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 24 septembre 2019
N°1434

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la charte d'engagements volontaires pour une représentation mixte des jouets

Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et **Adrien Taquet**, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, ont présidé la réunion de signature de la « Charte d'engagements volontaires pour une représentation mixte des jouets ». Cette charte vise à promouvoir la mixité entre filles et garçons dans la création, la distribution et la promotion des jouets, et plus largement à lutter contre les préjugés de genre, les stéréotypes et les biais inconscients afin de faire progresser la présence des femmes dans la science.

A trois mois jour pour jour des fêtes de fin d'année, les acteurs du secteur des jouets (fédération de distributeurs et de fabricants, associations et acteurs publics) ont signé une charte d'engagements volontaires afin de lutter contre les stéréotypes véhiculés par les jouets.

Cette charte d'engagements s'inscrit dans la lignée du premier axe de travail du Conseil de la mixité et de l'égalité professionnelle dans l'industrie, qui vise à susciter davantage de vocations scientifiques chez les jeunes femmes et à lutter contre les préjugés auxquels elles doivent faire face dès l'enfance. Les actions du Conseil concrétisent ainsi des engagements du Gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes, déclarée grande cause du quinquennat.

La signature de cette charte est un premier pas vers la déconstruction des stéréotypes de genre ancrés dès le plus jeune âge ; elle concrétise l'aboutissement d'une des actions identifiées lors de la première table ronde qui s'était tenue sur le sujet, le 24 juin dernier, en présence des acteurs du secteur, des associations et des acteurs publics engagé sur ce sujet. Cette première réunion, un an après la publication du rapport d'information des députés **Céline Calvez** et **Stéphane Viry** sur « Les Femmes et les Sciences, et l'urgence d'actions pour l'égalité réelle », avait permis de dresser un état des lieux des actions déjà mises en œuvre pour lutter contre la représentation genrée dans les jouets, mais aussi d'identifier de nouvelles actions.

La charte est le fruit d'une collaboration réussie entre les différents acteurs concernés par le sujet. Elle liste 34 engagements volontaires portant sur l'ensemble des aspects de la vie du jouet, de la conception à la mise en rayon, en passant par la publicité.

Ces engagements consistent notamment à :

- développer des jouets ne véhiculant pas de stéréotypes discriminants, promouvoir de manière large les jeux scientifiques avec la création d'un label « Sciences, Technologie, Ingénierie, Maths », des présentations neutres ou mixtes ;
- Supprimer la catégorisation « jouets filles » et « jouets garçons » dans les catalogues (imprimés ou en ligne), recourir à une présentation par catégories de produits ou par type de bénéfice apporté par le jouet (créativité, résolution de problèmes, développement physique et/ou intellectuel, sociabilité ...) ;
- pour les distributeurs qui ont développé des univers « filles » et « garçons » – étant entendu que cette caractérisation par le genre a vocation à disparaître afin d'éviter les stéréotypes de genre, explicites ou implicites, à partir de 2020, notamment via des codes couleurs ou d'autres indices de cloisonnement entre filles et garçons (ex : absence de mixité filles-garçons dans les photos de certaines pages, formulation exclusivement masculine ou féminine, par exemple « les héros » ou « princesses ») ;
- mettre à la disposition des magasins un module audiovisuel de formation créé en partenariat avec les associations signataires de la charte, les fédérations de fabricants et les distributeurs pour sensibiliser les vendeurs / vendeuses en magasins aux stéréotypes de genre ;
- promouvoir auprès des acteurs du secteur des outils permettant de développer une communication et un marketing ne comportant pas de stéréotypes de genre.

Agnès Pannier-Runacher se réjouit « de la signature d'une charte d'engagements ambitieuse et salue la qualité du travail et des contributions des parties prenantes qui ont su se saisir du combat contre les stéréotypes de genre dès l'enfance ». Elle espère que « cette mobilisation du secteur du jouet portera ses fruits et permettra de développer dès le plus jeune âge l'appétence pour la science et les technologies, tant chez les petites filles que les petits garçons. C'est par ce type d'actions que nous renforceront à terme la présence des femmes dans les carrières scientifiques en général, et l'industrie en particulier ».

Adrien Taquet a déclaré : « Particulièrement dans les 1 000 premiers jours de leur vie, c'est par le jeu et les jouets que les enfants découvrent le monde et construisent leurs repères. C'est dès cette période que l'on doit lutter contre les stéréotypes attribuant aux filles et aux garçons des rôles différents, et combattre les biais inconscients qui se répercutent sur la mixité professionnelle plus tard. La signature de cette Charte va dans le sens de la promotion d'une éducation positive, laissant à chaque enfant libre cours à sa créativité et à son intuition, favorables à son bon développement ».

Contacts presse :

Cabinet Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr
Cabinet Adrien Taquet : 01 40 56 89 04 - sec.presse.enfance@sante.gouv.fr